

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 FÉVRIER 2023**

Date de convocation : 1^{er} février 2023

Date d'affichage : 1^{er} février 2023

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. MASURE Frédéric, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, M. HADJ-SAAFI Yann, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme BRUYERE PLISSON Annie-Claude, Mr BERVEILLER Daniel, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme LECOCCQ Véronique, M. DUMONT Pascal, Mme GANDON Nathalie, M MARCHAND Stéphane, Mr CANVA Andrew, Mme DOSME Sylvie, Mme BAZOGE Liliane

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration M. BIZEBARD Thierry à Mr CANVA Andrew,

Absent(s) : M. MARTINS Pedro

Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 06 février à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Remerciements de Mme le Maire à Mr CAHAREL pour son engagement en tant qu'élu communal et au SIOM, Accueil de Monsieur Stéphane Marchand comme nouveau membre du Conseil.

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Nathalie GANDON

Approbation du PV du CM du 12 décembre 2022 : 21 pour

Délibération n° 23-001 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par **17 voix POUR** et **4 abstentions (BIZEBARD, DOSME, CANVA, BAZOGE)**, élit un nouvel adjoint

Délibération n° 23-002 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par **22 voix POUR**, élit les membres de la caisse des écoles

Délibération n° 23-003 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal élit les délégués au Syndicat Intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Coulée Verte de l'Yvette (S.I.C.O.V.Y.)

Délibération n° 23-004 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par **22 voix POUR**, désigne un correspondant incendie et secours

Délibération n° 23-005 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal par **21 voix POUR (Lucie SELLEM ne prenant pas part au vote en tant que présidente de l'association)** approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 963€ pour l'association syndicale libre des Hauts des Vignes

Délibération n° 23-006 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal par **18 voix POUR et 4 CONTRE (BIZEBARD, DOSME, CANVA, BAZOGE)**, accorde à Antin Résidences de la garantie de leur emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le projet de réalisation de 26 logements locatifs sociaux au 56 route de Chartres

Au nom des élus d'opposition, Mme DOSME interroge l'équipe municipale sur l'existence ou non d'une clause précisant les conséquences qu'aurait la défaillance du bailleur social en ce qui concerne la propriété du bien immobilier financé par le prêt in-fine remboursé pour partie par la commune.

En l'absence de réponse elle poursuit pour expliquer la raison principale qui conduit les élus d'opposition à voter contre cette résolution. En l'espèce, il s'avère à la lecture du document qu'une part significative du prêt s'étale sur une durée de quatre-vingt ans et que par conséquent la garantie d'emprunt durera sur la même période. Les élus d'opposition ne souhaitent pas s'associer à une décision qui engage financièrement la commune jusqu'en 2105. Ils considèrent que cela est totalement déraisonnable.

Pour autant, ils précisent que ce vote exprime une opposition forte aux modalités aberrantes imposées par la Caisse des Dépôts et Consignations et ne doit pas être interprété comme une opposition au projet de création de logements sociaux sur la commune, ce sur quoi ils sont sur le principe très favorables.

Mme SELLEM indique que ces montages financiers sont la base du mode de financement du logement social en France. Mme SELLEM est très étonnée que cette discussion revienne au sein du conseil à chaque délibération concernant les garanties d'emprunt des projets de logements sociaux, d'autant plus de la part d'élus issus d'une liste se revendiquant de valeurs de gauche.

Mr CANVA précise que la remarque est pour la Caisse des Dépôts qui impose des règles drastiques de financement et non contre le projet de création de logements sociaux.

Délibération n°23-007 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par **22 voix POUR**, autorise l'adhésion au groupement de commandes du CIG pour les assurances incendie, accidents et risques divers

Délibération n°23-008 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par **18 voix POUR et 4 abstentions (BIZEBARD, DOSME, CANVA, BAZOGE)**, attribue les lots du marché de construction du Restaurant Scolaire

Au nom des élus d'opposition, Mr CANVA explique ce qui motive leur abstention sur cette résolution. Ils reconnaissent l'important travail que ce dossier a généré pour les quelques élus de la commune qui s'y sont attelés soutenus pour cela par les services de la communauté d'agglomération. Il précise qu'ils ne remettent aucunement en doute sur le fond comme sur la forme le travail qui a été produit notamment sur le fait que légalement il n'y avait de contrainte à ce que la commission d'appel d'offre de la commune soit convoquée du fait qu'aucun des lots ne dépassait le seuil de dépenses à partir duquel cette procédure est requise. Pour autant, les élus d'opposition ne disposant pas du moindre élément leur permettant d'émettre un avis éclairé sur les arbitrages effectués, ils considèrent qu'ils ne peuvent aveuglément les approuver en votant pour cette résolution. Ne manifestant par ailleurs aucune défiance quant au travail effectué, ils ne souhaitent pas non plus voter contre, ce qui les conduit donc logiquement à s'abstenir.

Mme SELLEM indique que la concertation sur ce projet a été exemplaire. De nombreuses réunions ont été menées avec tous les acteurs (enseignants, parents d'élèves, agents, élus, habitants) et ont permis de faire évoluer le projet. Elle espère que le nécessaire respect des procédures de marchés publics ne sera pas utilisé en retournant l'argument pour évoquer un manque de concertation.

Délibération n°23-009 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par **22 voix POUR**, actualise le régime indemnitaire

Le conseil est clos à 21H25

Lucie SELLEM informe que dans le cadre du concours de l'éloquence, un Castelgometzien est qualifié pour la finale qui aura lieu le 17 février prochain à Palaiseau. Il a été accompagné par le responsable Jeunesse, la bibliothécaire, Jessica CUCINIELLO et Annie-Claude PLISSON dans la préparation de son texte.

La séance est levée à 21H30

Le compte rendu de la séance a été affiché le 07 février 2023 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 06 février 2023

Le Maire,
Lucie SELLEM.

